
LEODIUM

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège

CHEMINEMENT DE L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE DANS LA CHAPellenie DE PEPINSTER

Les mesures d'application des décisions prises au concile de Trente ont progressivement pénétré dans les paroisses (messe dominicale, sacrements) mais elles se sont souvent confrontées aux difficultés résultant d'une trop grande étendue des circonscriptions anciennes. Les habitants de hameaux les plus éloignés du centre aspiraient à davantage de facilités pour l'exercice du culte. C'était le cas pour la trentaine de ménages résidant à Pepinster qui "devaient se rendre à Theux pour accomplir tous leurs devoirs religieux et notamment pour y suivre la messe les dimanches et jours fériés. ... Confession et communion pascales, baptême, mariages et enterrements, c'est-à-dire les actes essentiels d'une vie de chrétien, se faisaient à l'église paroissiale. Imaginons les difficultés que devaient éprouver nos ancêtres, enfants, vieillards, bébés amenés au baptême, cortèges funèbres qui devaient parcourir de mauvais chemins boueux ou enneigés, à pied le plus souvent, afin de se rendre à l'église... ! Le problème était le même pour le curé et ses vicaires qui, jour et nuit, par tous les temps; allaient administrer les sacrements aux mourants; encore fallait-il qu'ils soient prévenus... Les manants avaient eu à souffrir,

L'ARCHITECTURE DU COUVEN DES CÉLESTINES DE LIÈGE-EN-ÎLE (1626/1627-XIX^e SIÈCLE)

1. L'Ordre des Annonciades célestes ou Célestines

En 1602, la noble génoise Marie Victoire Fornari, fonde l'Ordre des Annonciades célestes ou Célestines, voué à la Vierge. Leur règle se base sur celle de saint Augustin et se caractérise par le vœu d'une clôture sévère en plus des trois vœux religieux – pauvreté (individuelle), chasteté, obéissance. Chaque communauté pouvait compter jusqu'à trente-trois religieuses et sept converses. Les Célestines sont aussi surnommées les Filles-Bleues en raison du scapulaire et du manteau d'un bleu «céleste» qu'elles portent sur une robe blanche.

L'Ordre gagne rapidement la France puis nos régions où sept couvents sont érigés durant le XVII^e siècle⁽¹⁾. Le couvent de Pontarlier (Bourgogne) fonde d'abord une maison à Tournai (1624). Les Célestines établissent ensuite une première communauté à Liège, dans le quartier de l'Île. Celle-ci fonde quelques années plus tard le couvent de Huy (1637). Ailleurs, d'autres fondations voient le jour à Mons (1628), à Namur (1631) et à Tongres (1640-1677) dont la communauté déménagera au faubourg d'Avroy (1677) après l'incendie de son cloître par les troupes françaises⁽²⁾.

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE (A.É.L.), *Célestines*, n° 2 : *Constitution des religieuses de l'annonciade sous la règle de saint Augustin* [XVII^e siècle]. – F. MELZIO, *La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Gennes*, trad. française du père Guyon, Lyon, 1631, livre II, chap. I et IX (conservé à la bibliothèque des A.G.R. sous la cote LP 4643). – A.É.L., *Célestines*, n° 64 : *Jésus Maria Annonciata. Archiffres livre second. Appartenant au monastère des religieuses annonciade céleste de Tongre, présentement établies au couvent aux fauxbourg d'Avroy lez Liège*, [Liège], 1738-1794. – BIBLIOTHÈQUE ROYALE (B.R.), mss n° 19.612, [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, *Histoire de l'établissement de l'ordre de l'annonciade céleste dans la ville de Liège*, Liège, [1746-1747], f. 472 sv. Pour plus de précisions sur ce manuscrit, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes ou Célestines. Monasticon*, Bruxelles, 2000, pp. 47-48 (*Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796*, 28). – Par leur vêtement, les Annonciades célestes se distinguent de l'ordre français des Annonciades ou Sœurs Rouges, chanoine WILMET, *Fragment d'une histoire ecclésiastique (du comté et) du diocèse de Namur*, dans *A.S.A.N.*, t. VIII, 1863-1864, p. 402. – P. FOURNIER, *Annonciades célestes*, dans *D.H.G.E.*, t. 3, Paris, 1924, col. 410. – T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 2, Liège, 1926, p. 299. – I. BARGALLO, *Annunziate turchine o celesti*, dans *Dizionario degli istituti di perfezione*, vol. 1, Roma, 1974, col. 668-670. – Ph. BRAGARD, *Un joyau caché : le couvent des Célestines*, dans *Confluent*, n° 128, Namur, 1985, p. 31. – M. LIBERT, *op. cit.*, pp. 10-12.

(2) A.G.R., mss n° 19.612, f. 472 sv. – T. GOBERT, *op. cit.*, p. 299. – M. LIBERT, *op. cit.*, pp. 10-11.

Chez nous, tous les couvents de Célestines sont supprimés ou nationalisés à la fin du XVIII^e, voire au début du XIX^e siècle⁽³⁾. Seule l'aile centrale du couvent de Namur demeure encore place, récemment rénovée et affectée en un cabinet ministériel.

2. Localisation

Le couvent de Liège-en-Île fut fondé par des Célestines de Nancy (France) en 1626. Cette nouvelle communauté déménagea à plusieurs reprises. À leur arrivée, les religieuses furent accueillies durant un mois chez la princesse de Barbançon, au Mont-Saint-Martin. Dès octobre 1627, elles louèrent le couvent des Ursulines, rue Souverain Pont. Le 10 juin 1628, elles s'installèrent définitivement dans la maison du comte de Schwartzberg, dans le quartier de l'Île, paroisse de Saint-Adalbert, sise dans la rue qui prendra le nom des Célestines lors de leur établissement⁽⁴⁾.

3. Histoire du couvent et de ses bâtiments

a. La fondation

La prieure de la communauté de Nancy, Marie Mauhain, conçut le projet de fonder un couvent à Liège dès 1626. Grâce à l'intervention de la princesse de Salme auprès du prince-évêque, Ferdinand de Bavière (1612-1650), les Célestines furent admises à Liège, pour peu que la communauté puisse subvenir à ses propres besoins. Fortes de la dot de la baronne de Salses, professe à Nancy, les Célestines purent garantir une somme de vingt mille florins de Brabant. Mais c'était sans compter sur la ferme opposition du suffragant⁽⁵⁾ Étienne Strecheus qui préférait voir des Ursulines s'installer en ville⁽⁶⁾.

Une année s'écoula au cours de laquelle les Célestines lorraines tentèrent une autre fondation en France avant de faire un nouvel essai

(3) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 11.

(4) B.R., mss n° 19.612, f. 33. – J.P.R. STEPHANI, *Mémoire pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, t. 6, Liège, 1876-1877, p. 308. – T. GOBERT, *op. cit.*, t. 2, pp. 297 et 299-300. – É. HÉLIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Liège, 1959, p. 193. – M. LIBERT, *op. cit.*, pp. 41-42. – Y. DELAIRESSÉ et M. ELSDORF, *Le livre des rues de Liège*, 2^e éd., Grivegnée, 2002, p. 87. Cette rue commence rue de la Casquette et aboutit rue du Pot d'Or. Elle portait au XVII^e siècle le nom de rue de Fauquemont, de Bibeau, rue du Lavoir, rue de l'hôtel du Val Saint-Lambert ou rue de Schwartzberg.

(5) Le suffragant est un évêque auxiliaire. M. DEMET, *Le couvent des Célestines en île à Liège*, dans *Leodium*, t. 49, 1962, p. 21.

(6) B.R., mss n° 19.612. – J.P.R. STEPHANI, *op. cit.*, p. 308. – M. DEMET, *op. cit.*, pp. 20-21. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 41.

à Liège⁽⁷⁾. Les lettres patentes autorisant les Célestines à s'établir à Liège furent envoyées le 28 août 1627. Des sœurs furent choisies pour la fondation et quittèrent Nancy le 31 août en carrosse, accompagnée du père Habert. Une semaine plus tard, elles entrèrent à Liège en barque par le canal d'Avroy. La princesse de Barbançon les accueillit dans sa demeure, située rue Devant-Saint-Hubert au Mont-Saint-Martin, où son oratoire privé fut mis à la disposition des religieuses, le temps qu'elles trouvent une maison plus convenable⁽⁸⁾.

Le plan repris dans l'ouvrage de Jan Blaeu, publié en 1649, localise l'église Saint-Hubert (fig. 1, cercle noir) au nord-ouest de la ville. Trois habitations font face à cette église, alignées sur la rue Devant-Saint-Hubert, cotée n°143 sur le plan. L'une d'elles était la demeure de la princesse de Barbançon⁽⁹⁾

(7) Cette tentative fut un succès grâce à l'appui de Denis de Poitiers, baron de Fenffe, gouverneur de Bouillon et beau-frère d'une des religieuses de Nancy. Celui-ci hypothéqua ses biens répartis dans la principauté et put verser la somme de vingt mille florins de caution. M. DEMET, *op. cit.*, p. 21. – S. BOULVAIN, *Contribution à l'histoire religieuse de la ville de Liège : la fondation de couvents à l'époque moderne*, Université de Liège, mémoire de licence en Histoire inédit, 1994, p. 89. Le résumé de ce mémoire est publié : S. BOULVAIN, *La fondation de couvents à l'époque moderne*, dans *B.I.A.L.*, t. CX, 2001, pp. 61-95.

(8) B.R., mss n° 19.612, ff. 21-22. – J.P.R. STEPHANI, *op. cit.*, pp. 308-309. – P. CLERX, *Notices sur les anciennes corporations religieuses, les églises, les monuments, etc, de la cité de Liège*, dans *B.I.A.L.*, t. VIII, 1865, p. 294. – J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, t. 1, Liège, 1877, p. 366. – M. DEMET, *op. cit.*, pp. 20-21. – É. HÉLIN, *La population des paroisses...*, *op. cit.*, p. 196. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 41. – S. BOULVAIN, *Contribution...*, *op. cit.*, p. 89. Il semblerait qu'après le départ des Célestines, le prince de Barbançon loua cette même demeure aux Bénédictines qui se réfugièrent au Mont-Saint-Martin en 1636 alors que des troupes impériales se massaient à proximité de leur couvent, dans le faubourg d'Avroy, S. BOULVAIN, *Contribution...*, *op. cit.*, p. 15.

(9) Il faut reconnaître que vingt années se sont écoulées entre l'arrivée des Célestines et la publication du plan. Beaucoup d'événements ont pu se produire dans cet intervalle. Les maisons visibles rue Devant-Saint-Hubert ne sont peut-être pas contemporaines de l'arrivée des Célestines, mais postérieures.

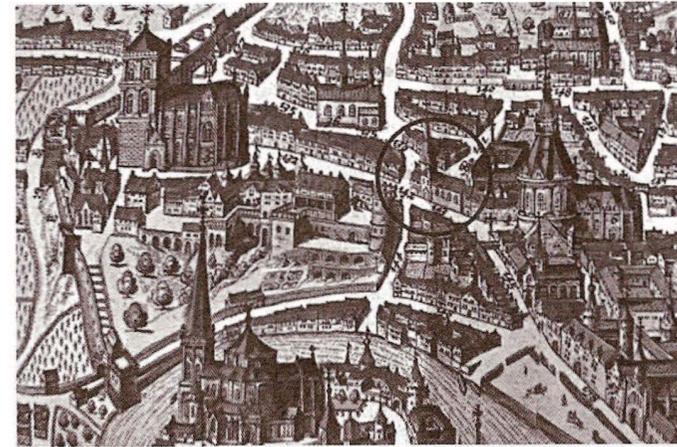


Fig. 1. Vue de la ville de Liège intitulée «*Legia sive Leodium vulgo*», détail du Mont-Saint-Martin, quartier de Saint-Servais, 1649. Extraite de Jan BLAEU, *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicae regiae, ad praesentis temporis faciem expressum*, Amsterdam, 1649, non paginé.

b. À la recherche d'une maison

La petite communauté de Liège, composée de six religieuses⁽¹⁰⁾, de deux novices et d'une servante, s'activa pour dénicher une maison calme et pas trop chère. Elles découvrirent une habitation aux extrémités de la ville, rue des Bibeau ou de Faucon, mais trop onéreuse, «*elles étoient dans l'impuissance de l'acheter*»⁽¹¹⁾. Elles se contentèrent alors de louer l'ancien couvent des Ursulines⁽¹²⁾, rue Souverain Pont, dans le quartier du Grand-Marché et de Saint-Jean-Baptiste au nord de la ville (fig. 2), mais y apportèrent quelques aménagements⁽¹³⁾. Très vite, l'ancien couvent ne convint plus aux Célestines qui souhaitaient être complètement isolées du regard des laïcs⁽¹⁴⁾.

(10) Parmi elles, la sous-prieure de Nancy.

(11) B.R., mss n° 19.612, ff. 23-26.

(12) Les Ursulines avaient quitté leur vieux couvent à la demande du suffragant Étienne Strecheus qui souhaitait les voir rassemblées dans leur nouvelle demeure, acquise le 21 octobre [1627], jour de la sainte Ursule, J.P.R. STEPHANI, *op. cit.*, p. 309.

(13) B.R., mss n° 19.612, f. 27. – T. GOBERT, *op. cit.*, t. 2, p. 299. – M. DEMET, *op. cit.*, p. 22. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 42. Le plan de Jan Blaeu donne deux noms à cette rue : rue des Chevaliers ou Souverain Pont.

(14) B.R., mss n° 19.612, ff. 21-27. – S. BOULVAIN, *Contribution...*, *op. cit.*, p. 89.

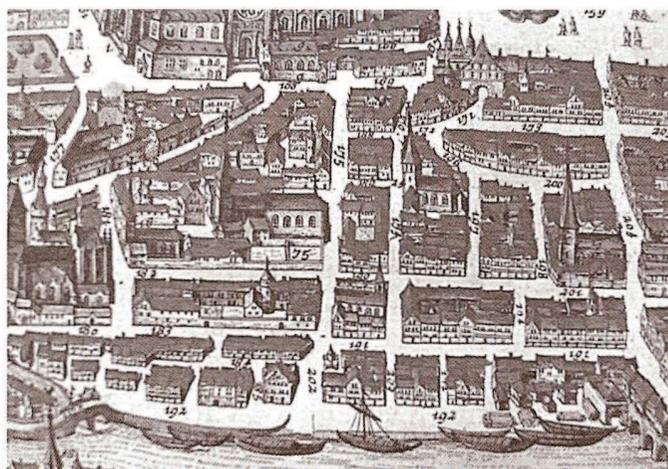


Fig. 2. Vue de la ville de Liège intitulée «*Legia sive Leodium vulgo*», détail du quartier du Grand-Marché et Saint-Jean-Baptiste, 1649. Extraite de Jan BLAEU, *op. cit.*, non paginé. La rue Souverain-Pont est notée sous le numéro 175.

Au cours de l'année 1628, le comte de Schwartzenberg⁽¹⁵⁾ leur proposa de leur vendre sa demeure, située dans l'île de la cité, près du rempart⁽¹⁶⁾ de la Sauvenière et de l'église Saint-Jean-en-Île⁽¹⁷⁾. La situation paisible et reculée, le terrain et la forme des bâtiments suscitèrent tout de suite l'intérêt des sœurs⁽¹⁸⁾. Le contrat fut signé le 31 mai 1628. Elles

(15) Homme puissant, le comte sera élu bourgmestre régent de la ville de Liège en 1631. B.R., mss n° 19.612, f. 79. Le comte de Schwartzenberg était issu d'une illustre famille originaire d'Allemagne, installée à Liège depuis le XV^e siècle. Certains membres de la famille furent comtes, barons, princes et même bourgmestres de la ville de Liège. Quelques-uns se firent enterrer dans leur chapelle privée en l'église Saint-Adalbert, T. GOBERT, *op. cit.*, t. 2, p. 298 et t. 5, pp. 302-303.

(16) Ces remparts faisaient près de 16 pieds de largeur (3,5 m au XIX^e siècle), sans compter le mur extérieur. Ils appartenaient à la ville de Liège, mais chacun pouvait se promener sur les fortifications, au grand déplaisir des habitants de la rue des Célestines, T. GOBERT, *op. cit.*, t. 2, p. 298. – R. BRAGARD, *Les couvents et les enceintes urbaines à Liège, Huy et Dinant*, dans *Bulletin de la Société royale «Le Vieux Liège»*, t. IV, 1954, p. 277.

(17) Trop chère en 1627 (22.000 florins de Brabant), les sœurs l'avaient refusée une fois. Cette demeure était située dans l'actuelle rue des Célestines, du côté gauche en allant de la rue du Pot-d'Or vers Saint-Jean. B.R., mss n° 19.612, f. 33. – P. CLERX, *Notices ...*, *op. cit.*, p. 294. – T. GOBERT, *op. cit.*, t. 2, pp. 298-301. – M. DEMET, *op. cit.*, p. 22.

(18) La demeure était limitée par la rue en façade et par le rempart ceinturant l'Île à l'arrière.

déboursèrent près de quinze mille deux cents florins de Brabant pour l'acquérir. La communauté se composait alors de quinze professes et d'une novice⁽¹⁹⁾.

c. L'hôtel de Schwartzenberg : premier bâtiment (1628-1679)

Les questions financières réglées, les Annonciades célestes entamèrent des travaux dans la maison comtale. Elles eurent «*bien de la peine à faire évacuer la maison pour pouvoir y travailler et la disposer en cloture qui fut le premier soin de la très digne Rnde mere prieure*». Chose faite, les sœurs se préparèrent à faire des transformations temporaires. «*Il y avoit dans cette maison des ecûries et une remise de carosse qui prennoient jour sur la rue. Elles en destinèrent les unes pour les parloirs et l'autre pour la chapelle*»⁽²⁰⁾. Une chambre fut aménagée pour servir de chœur. En outre, elles équipèrent une salle pour y dire temporairement la messe. Les sœurs emménagèrent le 10 juin 1628, les grilles furent alors posées dans les parloirs, afin que la clôture soit strictement respectée⁽²¹⁾.

La chronique du couvent précise l'agencement d'une aile de la demeure : s'y trouvaient «*une espèce de dortoir et par terre, une cuisine, le réfectoire, le chapitre, le noviciat, l'infirmierie, comme si exprèsment, elle eut été bâtie pour elles*»⁽²²⁾. Le bâtiment était cependant vieux et tombait presque en ruine. La prieure le consolida provisoirement. Les sœurs firent en outre ériger un petit clocher en haut du toit. Des pierres de taille furent employées pour construire un nouveau bâtiment de l'église⁽²³⁾.

À peine installées, les ambitieuses sœurs de Liège projetèrent successivement la fondation d'un nouveau couvent à Bruxelles, Malines et Louvain, mais chacune fut un échec⁽²⁴⁾. Persévérantes, elles parvinrent à créer un couvent à Namur en 1631 avec l'aide d'un certain Le Beau⁽²⁵⁾. Cet homme leur trouva une maison où les fondatrices de Namur s'installèrent à leur arrivée⁽²⁶⁾.

(19) B.R., mss n° 19.612, f. 33. – J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la Principauté de Liège pendant le XVII^e siècle ...*, *op. cit.*, p. 366. – É. HÉLIN, *La population des paroisses ...*, *op. cit.*, p. 196. – M. DEMET, *op. cit.*, p. 21.

(20) B.R., mss n° 19.612, f. 40-46.

(21) B.R., mss n° 19.612, f. 40-46. – M. DEMET, *op. cit.*, p. 22.

(22) B.R., mss n° 19.612, f. 47.

(23) B.R., mss n° 19.612, f. 47. – M. DEMET, *op. cit.*, p. 22.

(24) B.R., mss n° 19.612, ff. 49-56.

(25) Cet homme natif de Namur était le père d'une des religieuses liégeoises.

(26) B.R., mss n° 19.612, f. 57. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 42.

Les Célestines liégeoises purent alors commencer à transformer l'hôtel Schwartzberg. Les premières pierres de l'église et du chœur furent posées le 9 février 1630 en présence du Grand Chancelier, délégué par le prince-évêque⁽²⁷⁾. Soucieuses de conserver leur clôture malgré les travaux, les sœurs furent exposées le moins possible à la vue des laïcs durant le chantier de construction. L'argent vint à manquer pour payer les trois bateaux de pierre de Namur et la dorure d'un «sacerdoce»⁽²⁸⁾ pour le saint Sacrement. Une dot renfloua les caisses, à point nommé⁽²⁹⁾. Le 15 mars 1630, des ouvriers entamèrent les fondements du portail de l'église et le chantier d'autres bâtiments. Les sœurs recevaient régulièrement les dons de familles nobles car chaque semaine, elles devaient déboursier entre quarante et soixante écus. Hélas, les finances manquèrent à nouveau pour couvrir le bâtiment qui ne fut achevé qu'en 1631. En décembre, les sœurs pouvaient dire l'office dans le «*chœur d'embas*» et célébrer l'Eucharistie dans la sacristie qui servit dès lors de chapelle.

Le couvent (comprenant les cellules et autres «*officines du cloître*») fut béni le 14 février 1632 par le vicaire général⁽³⁰⁾. Le même jour, la prieure attribua les cellules aux religieuses⁽³¹⁾. Inachevée, l'église ne fut dédiée que le 30 novembre 1632 par le suffragant Thierry de Grâce, ainsi que le caveau pour la sépulture des religieuses⁽³²⁾. Les sœurs disposaient dès lors d'une église pour dire la messe.

En somme, ce furent l'église, les parloirs, deux ailes du cloître – l'infirmerie et l'ouvroir – qui furent construits en un temps record. La voûte de l'église, les peintures qui l'ornèrent (réalisées par Jean Walschartz⁽³³⁾)

(27) B.R., mss n° 19.612, f. 59. – P. CLERX, *Notices ... op. cit.*, p. 294.

(28) À la vérité, le sacerdoce exprime le caractère religieux d'une fonction professionnelle. Peut-être faut-il élargir la signification de ce mot à un vêtement ecclésiastique dans le français du XVIII^e siècle.

(29) Les dots constituèrent durant toute la vie du couvent une rentrée importante d'argent. Les religieuses étaient recrutées dans la riche bourgeoisie administrative, les familles de marchands, les professions libérales (médecin) et dans la noblesse. En 1633, la communauté fut même attaquée en justice par la famille d'une des religieuses récemment entrée au couvent, mais morte quelques jours plus tard. Selon les règles du concile de Trente en matière d'héritage, les Célestines remportèrent le procès et la famille ne put récupérer le montant de la dot. B.R., mss n° 19.612, f. 100 (citations des règles précises). – M. DEMET, *op. cit.*, pp. 23 et 25. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 43.

(30) Comme le relate la chronique du couvent, nombreux furent ceux qui «*admirèrent comment un si vaste et si ample bâtiment avoit pu être élevé en si peu de tems*». B.R., mss n° 19.612, f. 90.

(31) M. DEMET, *op. cit.*, p. 23.

(32) À partir de 1658, des nobles se firent enterrer dans l'église du couvent. B.R., mss n° 19.612, f. 183.

(33) J. HELBIG, *Histoire de la peinture au pays de Liège*, Liège, 1873, p. 162. Jean Walschartz est né en 1581 et est mort en 1665.

et toutes les fenêtres du couvent furent financées par quelques âmes charitables et des aumônes⁽³⁴⁾.

La communauté crût rapidement : après quatre ans et demi seulement, le jeune couvent comptait déjà vingt-six religieuses⁽³⁵⁾.

En 1633, le prince-évêque Ferdinand de Bavière fit un don à la communauté pour le frontispice de leur église. En 1636, les sœurs participèrent à l'édification d'une muraille sur le grenier en portant elles-mêmes les pierres et les briques⁽³⁶⁾.

La communauté ne se contenta pas de la fondation du couvent de Namur. Elle entreprit de créer un monastère à Huy dès 1634⁽³⁷⁾. Suite au décès de la mère supérieure de Liège, les démarches furent interrompues puis reprit trois ans plus tard avec succès. Des conflits apparurent entre les deux maisons. La prieure de Liège se rendit plusieurs fois à Huy et finit par y être élue prieure⁽³⁸⁾.

Le plan de Jan Blaeu (fig. 3) ne localise pas le couvent des Célestines. Ce dernier ne figure pas dans les renvois en bas du plan, comme s'il n'existait pas. La rue de Faulcoumont est densément peuplée, tout comme le reste du quartier de l'Île où les espaces verts sont rares. Les parcelles longeant la rue de Faulcoumont à l'Ouest sont limitées à l'arrière par la rivelette qui coule le long de la Meuse et qu'enjambent régulièrement de petits ponts. Dans la rue de Faucoumont⁽³⁹⁾, une habitation retient notre attention par ses dimensions supérieures aux autres demeures. S'agit-il de notre couvent ? Probablement pas. En effet, cette parcelle ne semble pas inclure un pont enjambant la rivelette et elle se situe au milieu de la rue. Or le couvent possédait un pont⁽⁴⁰⁾ et se situait plus au Nord, près de la collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste. Cette grande demeure doit être

(34) B.R., mss n° 19.612, ff. 68, 69, 83, 88 et 91. – M. DEMET, *op. cit.*, p. 23.

(35) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 42.

(36) B.R., mss n° 19.612, ff. 115 et 136.

(37) La communauté, composée de vingt-six sœurs, était suffisamment importante pour créer un nouveau couvent. La fondation fut approuvée par le prince-évêque, grâce au soutien de Denis de Poitiers, gouverneur de Bouillon. B.R., mss n° 19.612, ff. 140-142. – S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 90.

(38) Les dissensions ne furent définitivement apaisées qu'après deux interventions du vicaire général et la confrontation en justice. En 1668, la nouvelle prieure de Huy rétablit l'ordre entre les deux communautés. B.R., mss n° 19.612, ff. 119 et 140-144. – M. LIBERT, *op. cit.*, pp. 42-43.

(39) Cette rue portera le nom des Célestines après leur installation en 1628.

(40) B.R., mss n° 19.612, ff. 413-414.

celle du chanoine Conrad de Méan, elle passa au XVIII^e siècle à la famille de Crassier⁽⁴¹⁾.

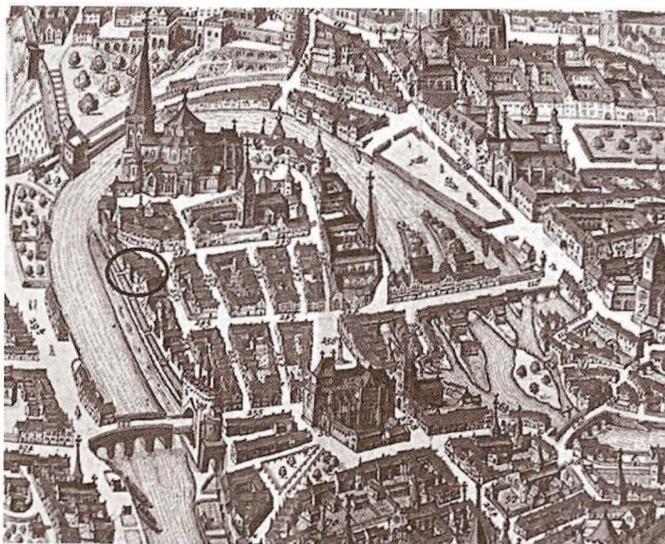


Fig.3. Vue de la ville de Liège intitulée «*Legia sive Leodium vulgo*», détail du quartier de l'Île, 1649. Extraite de Jan BLAEU, *op. cit.*, non paginé.

Le 15 décembre 1639, la mère supérieure du couvent tenta une nouvelle fondation à Dinant. Elle rencontra aussitôt l'opposition du Magistrat de la ville, malgré le soutien du prince-évêque. Cependant, l'avis du Conseil de la ville était indispensable. Les discussions s'éternisèrent jusqu'en juin 1640. Le Conseil trancha finalement en défaveur de la prieure prétextant que la ville était «*chargée d'autres cloîtres de religieux et de religieuses*»⁽⁴²⁾.

En 1653, la prieure fit construire un second confessionnal, malgré les difficultés financières de la communauté. En effet, le couvent «*s'étoit*

(41) Il faut signaler que la demeure fut acquise au milieu du XVII^e siècle par le chanoine (de Saint-Jean-l'Évangéliste ?) Conrad de Méan auprès de la famille Naveau, T. GOBERT, *op. cit.*, t. 2, p. 298 et t. 5, p. 300.

(42) D. BROUWERS, *Le magistrat de Dinant et les nouveaux couvents au XVII^e siècle*, dans *Namurcum*, 8^e année, 1931, p. 27. D'après ARCHIVES COMMUNALES DE DINANT, liasse n° 23, à Namur.

épueiz par les fraix d'un grand bâtiment dont on ne s'aperçoit pas beaucoup»⁽⁴³⁾.

Financés par des dons, de nouveaux travaux furent entamés, en 1658, pour réparer la sacristie qui était en mauvais état. Trois années plus tard, le chapitre décida de l'achat de la maison contiguë au monastère, nécessaire pour agrandir les bâtiments⁽⁴⁴⁾. De nombreux dons permirent au couvent de décorer la sacristie et de la meubler de tapis, nappes, etc.⁽⁴⁵⁾

Après des «*travaux immenses*» réalisés en quarante-six années, la guerre vint troubler le calme de la communauté. En 1673, les troupes françaises envahirent la ville et le prix des aliments augmenta considérablement, à la suite des ravages des campagnes. Les rentes du couvent n'arrivaient plus. Le couvent de Liège-en-Île accueillit trois sœurs de Huy. Le recrutement du couvent devint problématique. Durant huit ans (entre 1668 et 1676), aucune sœur de chœur ne prit le voile et donc aucune dot ne vint enrichir le couvent⁽⁴⁶⁾. La famine sévit dans le monastère en 1675. Cependant, les sœurs accueillirent des reliques dans leur chœur d'en haut en 1677 et elles donnèrent refuge durant un mois et demi aux sœurs de Tongres dont le couvent avait brûlé⁽⁴⁷⁾.

Le 10 juin 1678, le couvent fêta les cinquante années écoulées depuis que «*les Célestines avoient pris possession dans la maison de monsieur le Comte de Schwartzenberg qui fait encore aujourd'hui [au XVIII^e siècle] le fond de leur monastère*»⁽⁴⁸⁾. Une période moins rude suivit cet anniversaire. Dès 1680, le projet naquit d'agrandir le couvent en poursuivant les plans du bâtiment lancés par les premières prieures. Mais cette idée ne plut pas à toutes les sœurs. Selon certaines, il fallait avoir une somme de trente mille ou quarante mille francs d'épargne avant de se jeter dans la réalisation de tels travaux. Hélas, les guerres et autres calamités nuisaient aux rentrées d'argent. Les rentes «*étoient à peine suffisantes pour subvenir à la subsistance et l'entretien des religieuses et des bâtiments déjà élèvez*». Cependant, le nombre de religieuses augmentait et la nécessité de s'agrandir devenait manifeste⁽⁴⁹⁾.

(43) B.R., mss n° 19.612, f. 170.

(44) B.R., mss n° 19.612, ff. 186 et 191.

(45) B.R., mss n° 19.612, ff. 197 et 207.

(46) B.R., mss n° 19.612, ff. 218-219. – S. BOULVAIN, *Contribution ...*, *op. cit.*, p. 90. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 43.

(47) B.R., mss n° 19.612, f. 241. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 43.

(48) B.R., mss n° 19.612, f. 243.

(49) B.R., mss n° 19.612, ff. 252-253.

d. De nouveaux grands travaux : deuxième bâtiment (1680-1689)

La maison acquise vingt-deux ans auparavant était alors encore occupée et louée par quartier : un avocat vivait dans la moitié côté rue et un peintre dans la moitié côté rempart. Le chapitre approuva l'entreprise, «*c'est à dire à redemander la maison voisine et à faire tous les préparatifs nécessaires à construire la seconde aile du bâtiment, selon le plan dont les premières mères l'avoient commencé*»⁽⁵⁰⁾. Le vicaire général leur accorda son autorisation. Le commissaire Ponsart proposa aussitôt de leur livrer tous les bois nécessaires aux travaux⁽⁵¹⁾.

Avant de commencer quoi que ce soit, la prieure consulta l'avis de spécialistes : un maître maçon, reconnu comme «*bon ingénieur*», un tailleur de pierre et un maître charpentier. La supérieure exposa très précisément ses idées aux trois hommes. Elle leur montra les plans de ce qu'elle souhaitait voir bâtir, les défauts du premier bâtiment à ne pas reproduire dans le second. Les professionnels approuvèrent ses propositions. Comme aucun matériau n'était prêt et qu'aucun endroit où les stocker n'était prévu, la prieure contacta le R. P. Simonis, «*religieux minime, grand architecte et fort habille ingénieur*». Il examina les plans en présence du maître maçon Jean d'Oreÿe, étudia les idées de la supérieure et approuva l'agrandissement du couvent. Le père Simonis soutint le projet et recommanda à la mère prieure de ne rien changer au plan, sans quoi «*on gâtoit le reste de l'ouvrage absolument*»⁽⁵²⁾.

Les sœurs furent tellement enthousiasmées par le nouveau chantier qu'elles commencèrent elles-mêmes la démolition de la gloriette «*qui occupait le premier terrain destiné à bâtir*». La prieure mit fin à ce zèle car des tensions apparaissaient. En effet, certaines religieuses demandaient à ce que les infirmeries, la cuisine et le réfectoire soient achevés avant de démolir la vieille maison. D'autres prétendaient que les travaux devaient

(50) B.R., mss n° 19.612, f. 253.

(51) B.R., mss n° 19.612, f. 254.

(52) B.R., mss n° 19.612, ff. 254-255.

commencer par le petit jardin sur la rivelette⁽⁵³⁾. Les ouvriers tranchèrent en faveur de la seconde proposition et les travaux débutèrent en avril 1680. La «*vieille maison*» fut démolie en cinq jours par les Célestines. Les ardoisiers, charpentiers et maçons détachèrent la couverture et démolirent le vieux réfectoire et la vieille cuisine. Fut également démolie la «*steffe qui avoit servit à conduire l'escalier de la gloriette et qui étoit merveilleusement longue et épaisse*». En pierre, cette «*steffe*» était fixée à l'aide d'une ancre en fer⁽⁵⁴⁾.

Les fondations du cloître étaient à peine entamées qu'une inondation de la Meuse vint les interrompre. À la reprise des travaux, la première pierre du nouveau bâtiment fut posée dans le coin de retour du cloître, près du réfectoire⁽⁵⁵⁾. Les deux locataires (l'avocat et le peintre) refusèrent alors de quitter la maison avant le 24 juin, date de la Saint-Jean. Dès lors, seules quatre arcades du cloître furent construites. Un trou fut percé dans la muraille de clôture pour acheminer les pierres de taille à l'intérieur du cloître⁽⁵⁶⁾.

Une fois de plus, chaque religieuse avait une opinion sur l'aménagement du bâtiment. Certaines souhaitaient que le cloître forme un rectangle plus long que large, c'est-à-dire que l'aile de l'infirmerie et celle du chapitre aient chacune cinq arcades ou fenêtres. Mais le terrain était trop étroit pour ce dessein. Les sœurs songèrent alors à acheter l'hôtel des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Gilles, comme il avait déjà été projeté de le faire, pour agrandir le bâtiment. Cette idée resta en suspens⁽⁵⁷⁾.

Ses locataires partis, la maison du peintre et de l'avocat fut démolie le 25 juin et des pierres supplémentaires furent acheminées sur le chantier. Des colleurs de chaux travaillèrent dans les chambres. La muraille fut également démolie, car elle ne serait pas capable de soutenir un bâtiment.

(53) Il existait à Liège plusieurs rivelettes, diminutif de rivière. L'une d'entre-elles coulait à l'arrière des maisons de la rue des Têtes de Bœuf et de la rue des Célestines, le long de la Meuse, démarrant à la rue Hazinelle jusque derrière Saint-Jean-l'Évangéliste. L'eau qui coulait dans cette rivelette provenait de la rivière de la Sauvenière – les remparts bordant la Meuse et le boulevard qui les remplaça au XIX^e siècle portèrent ce même nom. Cette rivelette existait bien avant le XVII^e siècle et servait d'égout public, à tel point qu'elle se bouchait régulièrement. Les plaintes des riverains poussèrent le bourgmestre de la ville à réaliser des travaux chaque année. Au XVI^e siècle, les propriétaires des maisons longeant la rivelette proposèrent d'entretenir le cours d'eau à leurs frais et reçurent en échange la jouissance des terrains dans le prolongement de leur parcelle, jusqu'aux abords de la Meuse. Le cours d'eau finit par être canalisé et voûté vers 1770, T. GOBERT, *op. cit.*, t. 5, pp. 217-219.

(54) B.R., mss n° 19.612, ff. 256-257.

(55) B.R., mss n° 19.612, f. 258.

(56) B.R., mss n° 19.612, f. 259.

(57) B.R., mss n° 19.612, ff. 260-261.

Ses fondements furent pilotés jusqu'au pied du réfectoire, car le fond n'était pas suffisamment solide. Une nouvelle inondation ralentit les travaux, mais l'hiver approchait et le bâtiment devait être couvert au plus vite. La première pierre du réfectoire fut posée en juillet, tandis que les charpentes de l'aile du chapitre étaient déjà en construction⁽⁵⁸⁾. La grande salle située au premier étage de la maison du peintre fut démolie. De nombreux débris de briques chutèrent dangereusement au cours des travaux. Pour achever le bâtiment du côté de la rue ou de la petite cour, le toit des infirmeries fut rehaussé⁽⁵⁹⁾.

Le nouveau bâtiment fut construit en pierre de taille et non plus en pierre de sable comme l'était la première aile. Selon la chronique du couvent, la pierre de sable témoignait d'une ancienne vogue et n'était plus guère employée à la fin du XVII^e siècle. Achevé, le bâtiment était bien proportionné et ordonné dans une «*belle cimetière*», œuvre de Jean d'Oreÿe, maître maçon, et de Gille d'Oupagne, charpentier. Le mur de clôture fut rebâti en pierre, puis achevé en brique⁽⁶⁰⁾.

En novembre 1680, les charpentiers cloisonnèrent les cellules individuelles dans le dortoir, puis les maçons cimentèrent les briques au mois de mars 1681. Le blanchissement à la chaux des cloisons vint parachever le travail. Enfin, les sœurs firent élever une muraille contre le rempart afin de mieux établir la clôture de leur couvent⁽⁶¹⁾.

e. Achèvement du cloître : troisième et quatrième bâtiments (1689-1728)

La ville de Liège fut bombardée par les troupes de Louis XIV en 1691. Les religieuses se préparèrent au pire et protégèrent au mieux leurs bâtiments. Elles étançonnèrent les planchers, déplacèrent leurs effets dans les caves et les souterrains, disposèrent des tonneaux d'eau dans le grenier et les coins des quatre dortoirs. Une menace d'explosion du magasin à poudre obligea les sœurs à quitter leur cloître. Fausse alerte, elles rentrèrent le jour suivant et le monastère fut épargné⁽⁶²⁾. La même année, un incendie se déclara dans la cuisine et les flammes s'élevèrent à hauteur des lambris. Peu de temps après, un tremblement de terre n'endommagea que deux cheminées. L'année 1695 éprouva la communauté de Namur qui

(58) B.R., mss n° 19.612, ff. 262-264.

(59) B.R., mss n° 19.612, ff. 264 et 268.

(60) B.R., mss n° 19.612, ff. 269-270.

(61) B.R., mss n° 19.612, ff. 271-272.

(62) B.R., mss n° 19.612, f. 310.

fuit à son tour le bombardement des Français et se réfugia à Liège durant les hostilités⁽⁶³⁾.

Un an plus tard, le couvent atteignit pour la première fois le nombre de trente-trois sœurs de chœur, comme le prévoit la règle. À partir de cette date et jusqu'en 1704, le couvent connut une nouvelle crise de recrutement. Aucune fille ne fit sa profession chez les Célestines⁽⁶⁴⁾.

En 1699, les Célestines entreprirent «*le batiment des deux ailles du cloistre, c'est a dire celle du chapitre et de la cuisine qui achèverent le quarré sur le plan des premières fondatrices qui avoient faits élèver celles de l'ouvroire et de l'infirmerie*»⁽⁶⁵⁾. Cinq ans plus tard, elles agrandirent les deux chœurs (d'en bas et d'en haut) qui étaient peu spacieux et «*de forts bas étages*». La baronne de Moreau, sœur de la prieure Marie Isabelle de Crassier (1702-1729), présida la cérémonie de la pose de la première pierre, car elle avait fait un don à la communauté. Lorsque les chœurs furent couverts, le baron Guillaume de Crassier, voisin⁽⁶⁶⁾ du couvent et frère de la prieure, finança les peintures de la voûte boisée des deux chœurs par le peintre Deloÿe. En outre, le baron fit poser de nouvelles fenêtres dans le chœur d'en haut. Le «*communicatoire*» fut peint à l'huile par monsieur Romanique⁽⁶⁷⁾.

Mais les nouvelles bâtisses ne suffirent pas. Dès 1709, les Célestines souhaitèrent acheter l'hôtel des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint Gilles «*pour établir une clôture parfaite, entière et convenable à l'institut*». Les chanoines acceptèrent de céder leur maison et les religieuses purent construire les parloirs et le reste du bâtiment, conformément au plan directeur des premières fondatrices. L'hôtel de Saint-Gilles fut acheté en janvier 1709 pour neuf mille six cents septante florins de Brabant⁽⁶⁸⁾.

(63) B.R., mss n° 19.612, f. 314. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 44.

(64) B.R., mss n° 19.612, f. 313. – S. BOULVAIN, *Contribution ...*, *op. cit.*, p. 91.

(65) B.R., mss n° 19.612, f. 342. Pour rappel, les deux ailes de l'infirmerie et de l'ouvroir furent bâties en 1680-1681.

(66) La propriété des Crassier jouxait le couvent au sud de celui-ci, É. HÉLIN, *La population des paroisses ...*, *op. cit.*, p. 196. La demeure appartenait à la famille Naveau puis passa, au milieu du XVII^e siècle, au chanoine Conrad de Méan qui la céda aux Crassier. L'hôtel de Crassier, datant de 1717, fut érigé par le baron Guillaume, érudit et savant antiquaire liégeois, amateur d'art et d'archéologie. Les Crassier habitèrent l'hôtel jusqu'en 1764, date à laquelle il fut vendu au comte d'Oultremont de Wégimont, premier ministre de l'évêque. Au XIX^e siècle, il fut réaffecté en un Institut supérieur de Demoiselles, T. GONBERT, *op. cit.*, t. 2, p. 298 et t. 5, p. 300. Le bâtiment se dresse encore aujourd'hui dans l'ancien quartier de l'Île et a fait l'objet d'un classement, *Le patrimoine monumental de Belgique*, 3, *Province de Liège. Ville de Liège*, Liège, 1974, p. 80.

(67) B.R., mss n° 19.612, ff. 361-362.

(68) À ce stade, les sœurs ont dépensé jusqu'à 33.273 florins de Brabant pour le seul fond de leur couvent de Liège. Cette somme a été entièrement payée par les dots des religieuses.

Les travaux commencèrent par la démolition de l'hôtel en avril 1709, suivis des fondations du nouveau bâtiment (qui servira de sacristie). La première pierre fut posée par le baron de Moreau et le chantier fut dirigé par le maître maçon Lambert d'Oreÿe⁽⁶⁹⁾ et son fils. Les travaux furent achevés au plus tard en 1711⁽⁷⁰⁾.

En 1710, le baron Guillaume de Moreau⁽⁷¹⁾ demanda aux Célestines l'autorisation de disposer de l'étendue de leur second jardin, situé entre leur muraille et le rempart de l'île. Les sœurs acceptèrent, mais sous certaines conditions. Par cet acte, elles n'eurent plus à assurer la garde et l'entretien des remparts (ou Walles)⁽⁷²⁾.

Les Célestines firent réparer en 1716 le petit pont qui enjambait la rivelette de la Meuse, acquis avec la propriété du comte de Schwartzenberg. Le passage était construit en planches et couvert d'ardoises, mais il était pourri et en très mauvais état. «*Les ouvriers proposèrent de le refaire non pas en forme de pont, mais par commencer à voûter à l'extrémité du jardin (qu'on appelle le trou pirlot) et poursuivre jusqu'à la porte ou étoit le vieux pont [...]*». Les latrines furent couvertes «*pour empêcher la corruption de l'air*»⁽⁷³⁾.

Enfin, en 1725, la prieure souhaita incorporer dans le monastère une petite maison située vis-à-vis de l'église, en achetant le terrain qui les séparait l'une de l'autre. Mais le chapitre des Célestines craignit que cette maison ne risquât d'ôter le jour à l'église. Deux propositions furent avancées. La maison devrait être démolie pour éviter qu'elle ne soit occupée par des écuries ou des valets. Le terrain servirait de prairie ou de jardin, ce qui plongerait les Célestines dans une meilleure solitude. D'autres suggérèrent qu'y soit bâti un logement pour le prêtre chanoine, le bénéficiaire ou un chapelain⁽⁷⁴⁾. C'est cette proposition qui fut retenue. La construction d'une nouvelle maison souleva les protestations d'un voisin. Le conflit fut résolu à l'amiable⁽⁷⁵⁾.

(69) Lambert d'Oreÿe est sans doute le fils de Jean d'Oreÿe, maître maçon qui, avant lui, supervisa les travaux de 1680-1681.

(70) B.R., mss n° 19.612, ff. 379-382.

(71) Le baron décéda en 1710. B.R., mss n° 19.612, f. 389.

(72) B.R., mss n° 19.612, f. 385. – T. GOBERT, *op. cit.*, t. 2, pp. 299-300. Les sœurs pouvaient se promener sur la muraille du rivage, comme le vicaire général les y avait autorisées en 1648. B.R., mss n° 19.612, f. 170. – R. BRAGARD, *op. cit.*, p. 277.

(73) B.R., mss n° 19.612, ff. 413-414.

(74) B.R., mss n° 19.612, ff. 455-456.

(75) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 44.

Le centenaire de la fondation du couvent fut fêté en 1728. A cette date, les sœurs font rédiger le chronogramme⁽⁷⁶⁾ suivant :

soUs ferDinant DUC De baVier, nostre CoUvent est erIgé.
La pÛre Vierge MarIe est Le soUtIen De nostre CoUvent.
noUs aVons Une InDULgenCe De nostre grand IUbILe
poUr Le DIX septIeMe CoUvent etabLI.
Venez toUs braVes aU IUbILe De La CentIeMe année
VoUs soLeMnIserez aUx annonCIaDes en Isle
nos regLes ont esté aproUVee DU saInt pape paUL CInqUieMe.⁽⁷⁷⁾

La chronique du couvent de Liège-en-Île s'arrête à cette date. Faute de sources textuelles, la vie du couvent, entre 1728 et 1796 (suppression de l'Ordre), reste inconnue.

f. L'apport de l'iconographie pour les années 1730-1750

Un plan de Liège, dressé par Lambert Thonus en 1730 (fig. 4), présente la disposition au sol du couvent des Célestines. Le cloître forme un carré presque complet, relié à la rue par un passage probablement fermé par un mur de clôture. L'aille sud du cloître est plus large que les trois autres. L'église longe la rue, l'abside est dirigée au Nord. Un grand jardin sépare le couvent de la Meuse⁽⁷⁸⁾.

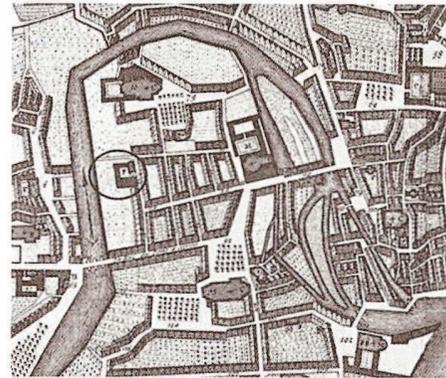


Fig. 4. «*Plan de la ville et faubourgs de Liège fait par le sieur Lambert Thonus, yngenieur avec privilège de son altesse serenissime eveque et prince de Liège, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Loz, etc.*», 1730. (T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 1, Liège, 1926.)

(76) Les lettres majuscules correspondent à des chiffres romains. La somme de ceux-ci fournit à chaque ligne la date de 1728, centenaire de l'installation des Célestines dans la demeure Schwartzenberg.

(77) B.R., mss n° 19.612, f. 471.

(78) Si les plans des bâtiments conventuels sont fiables, il n'en va pas de même pour les habitations particulières qui sont très stéréotypées et d'une régularité suspecte.

Vers 1740, le cloître du couvent est totalement clos (fig. 5 et 6). Un petit édifice a été ajouté au sud, dans l'angle de l'église et d'une aile du carré, à l'extérieur du cloître. Le jardin des sœurs est plus étendu. Ce plan du couvent restera globalement le même jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, comme le prouve un plan de Liège et de ses environs dressé en 1745-1748⁽⁷⁹⁾.



Fig. 5. Plan en relief du quartier de l'Île à Liège vers 1730, réalisé par Gustave Ruhl en 1905 et conservé à l'Université de Liège, salle des manuscrits, cliché de l'auteur.



Fig. 6. Plan en relief du quartier de l'Île à Liège vers 1730, réalisé par Gustave Ruhl, en 1905 et conservé à l'Université de Liège, zoom sur le couvent des Célestines, cliché de l'auteur.

(79) Voir É. HÉLIN et C. LEMOINE-ISABEAU, *Cartes inédites du pays de Liège au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1980, p. 68.

Au début du XX^e siècle, Gustave Ruhl réalisa un plan en relief du quartier de l'Île vers 1730 (fig. 5 à 8)⁽⁸⁰⁾. Basée sur de nombreux documents iconographiques de l'époque, sa reproduction du quartier de l'Île à l'échelle 1/1200^e démontre une certaine rigueur, une patience et une érudition remarquables. Cette maquette est généralement proche de la réalité historique⁽⁸¹⁾. Le couvent des Célestines est facilement repérable à l'Ouest, grâce à ses dimensions importantes qui le distinguent des constructions avoisinantes. Au Nord, la collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste exhibe ses grands volumes.

Il est évident que Gustave Ruhl s'est inspiré du plan du Christophe Maire (vers 1740-fig. 9) pour le parcellaire de sa maquette. Le couvent des Célestines est composé de quatre ailes disposées en cloître. Les ailes parallèles à la rue s'étagent sur deux niveaux, tandis que les deux autres, perpendiculaires à la rue, ne possèdent qu'un seul niveau. L'église est alignée le long de la rue et prolonge une des ailes du cloître. En outre, elle est joutée d'un petit édifice dans le coin du cloître (sans doute les chœurs des religieuses auquel elles pouvaient accéder depuis le dortoir) et est couverte d'un toit à quatre pans dominé par un clocher en bulbe.

Les matériaux employés sont manifestement la pierre et la brique, comme le démontre la chronique du couvent. La première est utilisée dans tous les bâtiments pour les soubassements et l'encadrement des baies, la

(80) Archéologue érudit, Gustave Ruhl (1856-1929) était financièrement aisé. Après des études de droit et de sciences politiques, il se consacra à sa grande passion pour les constructions fortifiées en les étudiant à Cologne et dans tout le Pays de Liège. Originaire de Verviers, il s'installa à Liège où il entra dans les grands cercles d'histoire locale, tels la Commission royale des Monuments et Sites, l'Institut archéologique liégeois, la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, etc. À partir de 1880, il tenta ses premiers essais de maquettes en reproduisant des portes et des tours de Cologne. Ensuite, il réalisa la maquette du quartier de l'Île à Liège en 1730. Mais son œuvre maîtresse est une reconstitution du plan de Liège en 1730, achevée en 1908. Gustave Ruhl avait alors atteint un haut degré de maîtrise et ses minutieuses recherches iconographiques sur la ville l'aidèrent à reproduire la ville le plus fidèlement possible. M. LAVOYE et L. DEWEZ, *Gustave Ruhl-Hauzeur et ses restitutions archéologiques de sites urbains et monuments, suivis du catalogue des maquettes et plans en relief de Gustave Ruhl-Hauzeur conservés à la bibliothèque de l'université de Liège*, Gembloux, 1950, pp. 1-13 (*Bibliotheca universitatis leodensis, Publications*, n° 4).

(81) Cette appréciation m'a été donnée par Madame Carmélia Opsomer, conservatrice de la salle des manuscrits à l'Université de Liège, où est actuellement conservée la maquette du quartier de l'Île. La conservatrice nous a permis de faire des photos de ce plan en relief. Un ouvrage conservé dans la réserve précieuse de la Bibliothèque Morethus Plantin à Namur présente les sources de Gustave Ruhl, mais nous n'y avons pas eu accès : *Quelques sites et monuments du pays mosan : gravures et dessins accompagnant les maquettes de Gustave Ruhl. Catalogue de l'exposition de novembre à décembre 1949*, Liège, 1949. Nous savons seulement que le plan de Christophe Maire (1740) et les dessins de Remacle Le Loup furent employés par Gustave Ruhl avec critique.

seconde sert de remplissage. L'église est représentée avec plus de détails et a sans doute fait l'objet d'un soin particulier lors de son édification. Contrairement aux autres bâtiments conventuels, elle est renforcée de chaînes d'angle en pierre et ses trois façades sont divisées par un bandeau de pierre reliant les seuils des fenêtres. Enfin, ses corniches sont en pierre également.



Fig. 7. Plan en relief du quartier de l'Île à Liège vers 1730, réalisé par Gustave Ruhl, en 1905 et conservé à l'Université de Liège, zoom sur le couvent des Célestines, cliché de l'auteur.



Fig. 8. Plan en relief du quartier de l'Île à Liège vers 1730, réalisé par Gustave Ruhl, en 1905 et conservé à l'Université de Liège, zoom sur le couvent des Célestines depuis la rue, cliché de l'auteur. (À l'extrême gauche, à l'Ouest, l'hôtel de Crassier bâti en 1717 et ses annexes).



Fig. 9. Plan du quartier de l'Île d'après le tracé de P. Ch. Maire (vers 1740) et de la coupe éditée par Le Rouge, échelle de la reproduction 1/3200^e environ. (É. HÉLIN, *La population des paroisses ...*, op. cit. pp. 192-193).

Une description complète du couvent miniaturisé serait inutile car les détails des élévations sont sans doute hypothétiques, comme le nombre de fenêtres par exemple⁽⁸²⁾. Cependant, certains éléments sont tout à fait corrects :

(82) Aucune gravure ou photographie n'a été prise du couvent des Célestines et il ne subsiste rien du couvent à l'heure actuelle. Il est donc malheureusement impossible de confirmer avec certitude les idées de Gustave Ruhl.

- les accès aux différents bâtiments sont pertinents. Depuis la rue, le visiteur peut entrer, soit dans l'aile des parloirs, soit dans l'église, longeant toutes deux la voie. Ce sont les deux uniques accès au couvent par le monde extérieur. Les Célestines vivant cloîtrées, les entrées sont donc limitées au strict nécessaire. Un passage est pratiqué dans le chœur d'en bas et dans l'aile occidentale pour donner accès au jardin.
- le mur de clôture ceinture la parcelle et dissimule les sœurs au regard séculier. La rivelette est située et représentée avec beaucoup de justesse. En effet, elle surgit à l'extrémité de la parcelle des Célestines et est enjambée par un pont, comme le précise la chronique du couvent. Il manque juste le rempart de l'Île visible sur les gravures de l'époque (fig. 10).

Le dessin gravé de Remacle Leloup présente une vue de la ville de Liège depuis les hauteurs de Saint-Gilles et d'Avroy en 1737 (fig. 10). Le quartier de l'île est densément peuplé. Les maisons semblent agglutinées les unes aux autres, ce qui contraste avec la maquette de Gustave Ruhl. La collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste, massive, est située à l'extrême gauche de l'île.

L'emplacement du couvent des Célestines le long des remparts de la ville devrait permettre de l'apercevoir entre la collégiale et le pont d'Avroy. Hélas, force est de constater qu'aucune des habitations bordant l'enceinte de l'Île n'adopte le plan carré de notre couvent, qui était entièrement achevé en 1737. Aucun clocher ne pointe son nez sur une des maisons bordant la Meuse. La difficulté d'identifier le couvent pose question quant à la fiabilité historique du dessin. Les grands complexes conventuels et les églises paroissiales sont tous représentés, mais le couvent des Célestines est méconnaissable. Ses dimensions sont pourtant loin d'être modestes sur la maquette de Gustave Ruhl.

Sur base des plans de la ville vers 1730-1740, le couvent devait se situer plus ou moins à mi-chemin entre la collégiale Saint-Jean et le pont d'Avroy. C'est là qu'une des maisons retient notre attention (fig. 10, cercle discontinu). Particulièrement grande, elle présente un avant-corps saillant au milieu de sa longue façade. Cette demeure correspond à la description de l'hôtel des Crassier, voisin du couvent des Célestines⁽⁸³⁾.

(83) «Façade principale en briques peintes et calcaire [...]. Élévation de trois niveaux sur cinq travées [...], l'avant corps et les travées extérieures sont accostées de pilastres à bossage [...]». *Le patrimoine monumental de Belgique*. 3, Province de Liège. Ville de Liège ... , op. cit., p. 80.

Dès lors, le couvent des Annonciades célestes devait se trouver à gauche de l'hôtel, peut-être est-ce la quatrième façade à deux niveaux (fig. 10, cercle continu).

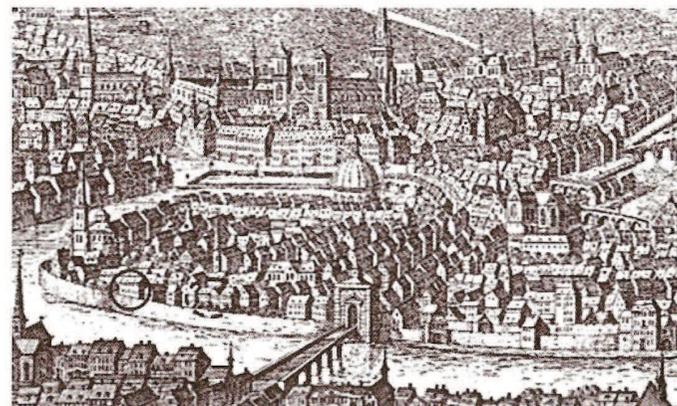


Fig. 10. Vue et perspective de la ville de Liège et ses environs prise de hauteur entre Saint-Gilles et sur Avroy, dessin par Remacle Leloup et gravure par Jean Corvin, 1737, détail. ([P.A. DE SAUMERY], *Les délices du pays de Liège, ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, t. 1, Liège, 1738, pp. 90-91).

Une autre vue de la ville, dessinée et gravée en 1750 localise précisément le couvent⁽⁸⁴⁾. Cette vue panoramique est accompagnée d'une légende de septante-deux numéros. Le couvent des Célestines est repris au numéro 63. L'aspect de l'ensemble conventuel correspond davantage aux descriptions écrites et à la reproduction Gustave Ruhl. Une aile massive borde le rempart de la ville, percée de nombreuses baies. Une haute bâtière ajourée de lucarnes recouvre l'édifice. Cette aile jouxte un autre bâtiment en retour surmonté d'un clocher. Le plan en quadrilatère du couvent est plausible. Des bosquets d'arbres séparent les édifices des remparts du quartier.

Toutefois, il semblerait que l'emplacement du couvent par rapport à la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste et la porte d'Avroy ne soit pas tout à fait correct. D'après la maquette de Gustave Ruhl, l'ensemble conventuel

(84) Vue intitulée «*Liège oder Lüttich*», dessin de F.B. Werner et gravure de J.F. Probst, 1750. Extraite de *Liège et ses bonnes villes*, Liège, 1980.

devait se trouver plus près de la collégiale, c'est-à-dire plus à gauche sur la gravure. Si cette vue situe le couvent et le représente avec plus de fidélité que le dessin gravé de Remacle Leloup, elle doit toutefois être considérée avec prudence, quant à l'emplacement exact du couvent.

g. La suppression du couvent et des bâtiments

Le couvent fut supprimé le 28 octobre 1796. La communauté était composée alors de seize choristes et cinq converses et ses bâtiments couvraient une superficie de 8 verges grandes, 19 verges petites et 109 pieds carrés⁽⁸⁵⁾ (soit 3692 m²⁽⁸⁶⁾). Les biens conventuels furent inventoriés⁽⁸⁷⁾. Cependant, une dizaine de Célestines demeurèrent à Liège, dans l'ancien couvent des Urbanistes, rue Sur-la-Fontaine, et continuèrent à vivre en commun selon leur règle d'autrefois – mais sans prononcer de vœux – jusqu'aux alentours de 1810 où la communauté finit par s'éteindre petit à petit⁽⁸⁸⁾. Le 29 août 1798, le couvent, l'église, la cour et le jardin furent vendus aux enchères à cinq citoyens⁽⁸⁹⁾ pour cinq cents cinquante mille livres et furent rapidement démolis par le citoyen Monroty⁽⁹⁰⁾.

(85) P. CLERX, *Notices ...*, op. cit., p. 294. – J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1899)*, t. 3, Liège, 1868-1899, p. 94. – M. DEMET, op. cit., p. 24.

(86) É. HÉLIN, *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, Liège, 1963, p. 113. Le couvent des Célestines faisait partie des plus petits couvents répertoriés dans l'île mais selon S. BOULVAIN (*Contribution ...*, op. cit., pp. 20-21), la superficie de ceux-ci ne dépassait jamais un hectare. Ce quartier de la ville était le plus peuplé d'ordres religieux qui occupaient près de 35,4 % de la superficie de l'île.

(87) A.É.L., *Fonds français*, n° 1945 : *Tableaux des biens immobiliers du couvent de Liège-en-Ile et de Liège-Avrois*, et n° 481 : *Gestion du couvent supprimé de Liège-en-Ile. Autorisation de démolir les bâtiments du couvent au citoyen Monroty* (11 vendémiaire an VII-4-6 ventôse an VIII = 2 octobre 1798 au 22-24 février 1799).

(88) J. DARIS, *État des établissements religieux en 1808*, dans *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. 17, Liège-Louvain, 1893, p. 315. – M. DEMET, op. cit., p. 24. – M. LIBERT, op. cit., p. 44.

(89) Il s'agit des citoyens Decharneux, Joseph Hacken, Michel Moroty, Henri Meuris et Jacques Bayet. Seuls les remparts de l'île, considérés comme inaliénables, ne furent pas vendus avec les biens du couvent. Le procès verbal de la vente stipule que «la partie de murailles de la ville qui est contiguë au jardin du couvent des ex-Célestines en Ile, porté sous le n° 9 de la 77^e liste de vente, ne fait pas partie de ce lot» (24 août 1798).

(90) A.É.L., *F.F.*, n° 481. – P. CLERX, *Liste générale des églises et couvents de la province actuelle de Liège et de quelques biens qui en dépendaient vendus comme propriétés nationales du 1^{er} ventôse an V (22 février 1797) de la république française au 1^{er} juillet 1808*, dans *B.I.A.L.*, t. XVI, 1881, p. 515. – J. DARIS, *Histoire du diocèse ... (1724-1899)*, op. cit., p. 94. – T. GOBERT, op. cit., t. 2, pp. 298 et 301. – M. DEMET, op. cit., p. 25. – *Le patrimoine monumental de Belgique*. 3, *Province de Liège. Ville de Liège ...*, op. cit., p. 80. Le couvent possédait quelques maisons et plusieurs parcelles de terre cultivable, probablement situées en Hesbaye et formant une superficie de quatre bonniers et trois verges (soit plus de 36.000 m²). M. DEMET, op. cit., p. 23.

La rue des Célestines fut élargie à la fin du XVIII^e siècle, en particulier lors de l'application du décret daté du 29 novembre 1840. Tout le côté gauche de la rue fut donc remanié⁽⁹¹⁾. Un plan de la ville réalisé en 1828 d'après le plan cadastral (fig. 11) montre que le couvent des Célestines avait entièrement disparu et était remplacé par des jardins⁽⁹²⁾. L'emplacement est aujourd'hui occupé par des maisons particulières (fig. 12), tandis que l'hôtel de Crassier a été conservé⁽⁹³⁾.

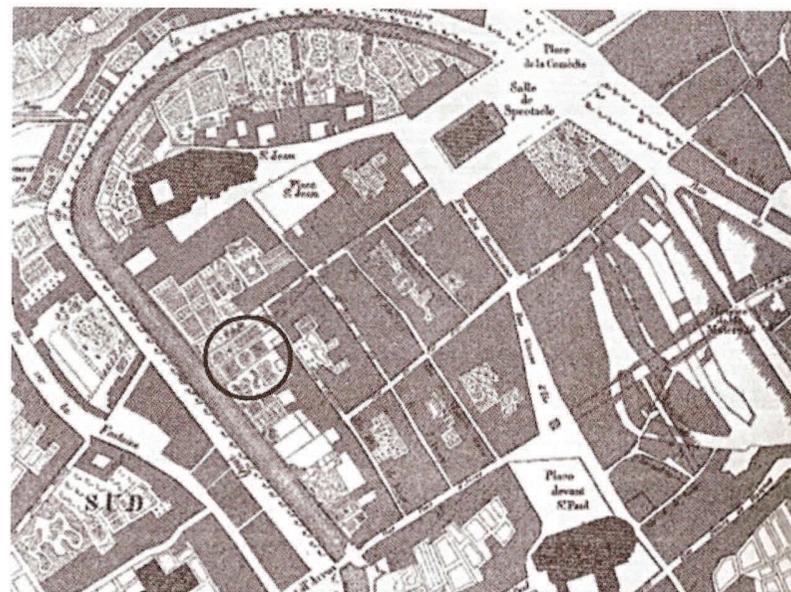


Fig. 11. Plan de la ville de Liège dressé d'après le plan du cadastre, 1828, détail réduit du quartier de l'île à l'échelle de la reproduction 1/2640^e.

(91) T. GOBERT, op. cit., t. 2, p. 301.

(92) Le plan est joint à l'ouvrage de T. GOBERT, op. cit., t. 4.

(93) P. CLERX, *Notices ...*, op. cit., p. 294. – J. DARIS, *Histoire du diocèse ... (1724-1899)*, op. cit., p. 94. – M. LIBERT, op. cit., p. 44.

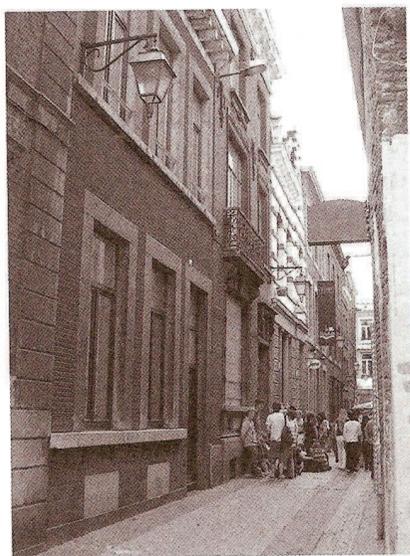


Fig. 12. Liège, rue des Célestines, maisons jouxtant au Nord l'hôtel de Crassier, état actuel, cliché de l'auteur.

4. Architecture du couvent

Grâce à la chronique, l'architecture conventuelle des Célestines est admirablement documentée. Les sœurs furent particulièrement actives, soucieuses d'aménager leur lieu de vie selon leur nombre et leur règle.

a. La maison de la princesse de Barbançon et le couvent des Ursulines

Les religieuses demeurèrent deux mois chez la princesse, dans une demeure située en face de l'église Saint-Hubert, sur le Mont-Saint-Martin. Elles disposaient de l'oratoire de la princesse en guise de chapelle. Cette situation devait être temporaire, car la clôture n'était pas respectée.

Les Célestines vécurent ensuite pendant une dizaine de mois dans l'ancien couvent des Ursulines, mais y apportèrent plusieurs modifications pour mieux y suivre leur règle. Elles ajoutèrent des grilles aux parloirs, construisirent une chambre pour la servante (qui les avait suivies depuis Nancy) et installèrent un confessionnal dans la sacristie. Trop exposées à la vue des laïcs, les sœurs se mirent en quête d'une autre demeure.

Dès leur arrivée, les Célestines prirent donc le soin d'être cloîtrées, hors de vue et de disposer d'une chapelle, de parloirs grillagés et d'un confessionnal. Ces locaux étaient ceux auxquels elles accordaient le plus d'importance. Ces sœurs disposaient en plus des services d'une domestique.

b. Transformation de l'hôtel de Schwartzberg en couvent

Isolée et calme, la résidence du comte de Schwartzberg avait tout pour plaire aux religieuses. Selon la chronique, l'organisation des constructions semblait idéale pour être convertie en couvent. La localisation et la forme de la parcelle, de l'habitation préexistante avaient donc une certaine importance pour les religieuses. Le prix entraînait également en ligne de compte puisque les sœurs avaient refusé l'achat lorsque le coût de l'hôtel était trop élevé.

Fait très important et tout autant surprenant, tous les travaux furent dictés par le plan dressé à la demande des premières fondatrices qui emménagèrent dans l'hôtel de Schwartzberg en 1628. Ce souci de continuité se manifesta à chaque agrandissement⁽⁹⁴⁾ du couvent et fut répété à maintes reprises dans la chronique. Les maîtres d'œuvre et le frère minime, contactés pour superviser le chantier, durent se plier à ce plan prédéfini. Ce fait prouve qu'à Liège, les Célestines disposaient d'une organisation prédéfinie, dictée pour l'essentiel par leur règle et la fonction des locaux.

La clôture

Dès leur installation en 1628, les Célestines eurent pour premier souci de s'isoler du monde. Le bâtiment devait, du moins au début, avoir une clôture provisoire et minimale⁽⁹⁵⁾. Malgré les grandes campagnes de construction (en 1630-1632 et 1680-1681), les sœurs veillèrent toujours à être le moins possible exposées à la vue des séculiers. Le jardin⁽⁹⁶⁾ était ceinturé de hauts murs construits en brique et pierre, qu'il fallut pourtant

(94) Pour ce faire, les sœurs ont acquis les maisons voisines (l'une en 1661, l'autre en 1709).

(95) Cependant, huit ans après leur installation, les jardins voisins laissaient encore voir les sœurs, comme le rapporte cette anecdote de la chronique de Liège en Île : «*Il arriva que en se promenant dans les jardins du voisinage qui avoient vues sur les Célestines, elle s'appliqua à considérer avec plaisirs quelques religieuses en exercice de sa vertu favorite*», B.R., mss n° 19.612, f. 136.

(96) Un «*jardin aux fleurs*» était incorporé dans la propriété des Annonciades. B.R., mss n° 19.612, f. 183.

percer (sans doute au Nord) pour acheminer les matériaux de construction dans l'enceinte conventuelle.

En outre, le rempart de la ville fermait le fond de la parcelle, au-delà de la rivelette⁽⁹⁷⁾, mais les religieuses le firent doubler pour éviter les regards des promeneurs. Elles n'eurent de cesse durant tout leur séjour à Liège d'établir «une clôture parfaite», en acquérant des bâtiments contigus à leur propriété.

Le cloître

Comme le montrent les plans anciens du quartier de l'Île, le couvent formait un quadrilatère entourant une cour centrale, le cloître. La chronique du couvent assure que deux ailes parallèles du cloître étaient longues de quatre travées de fenêtres : l'aile de l'infirmerie et l'aile du chapitre. Ces deux ailes étaient disposées le long de la rue, car les locataires de la maison voisine qui devait être incorporée dans le cloître déménagèrent trop tard, empêchant le chantier de prolonger les ailes sur cinq travées. Le terrain était donc trop étroit⁽⁹⁸⁾.

L'achat de la maison des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Gilles permit de construire «un second carré ou jardin»⁽⁹⁹⁾. Les parloirs y furent aménagés. Cette dernière annexion permit d'établir la clôture parfaite dont rêvaient les Célestines.

L'église, les chœurs et la sacristie

Avant la construction d'une église (1630-1632), une salle fut aménagée momentanément pour dire la messe, bien que la remise à carrosse de l'ancien hôtel comtal ait été réaménagée en chapelle ; ce qui laisserait supposer que les sœurs ne célébraient pas l'Eucharistie dans la chapelle. Une chambre fut transformée en chœur pour les religieuses : elle jouxtait peut-être la chapelle et par déduction, occupait une pièce du rez-de-chaussée.

Située à front de rue (fig. 4 à 9), l'aspect de l'église est décrit dans les chroniques du couvent : un portail surmonté d'un frontispice précédait l'entrée, les voûtes étaient peintes et enfin, le bâtiment était construit partiellement en pierre (selon l'hypothèse du plan en relief – fig. 5 à 8), voire complètement. Sans doute était-ce un édifice mononef. Sous l'église fut construite une crypte pour l'inhumation des sœurs et de nobles

(97) La rivelette était comprise dans l'enceinte conventuelle, contrairement à ce que montre la maquette de G. Ruhl.

(98) B.R., mss n° 19.612, ff. 259-260.

(99) B.R., mss n° 19.612, f. 261.

personnalités⁽¹⁰⁰⁾. Une sacristie (sa fonction la situe près de l'église) servait alors de chapelle. Le clocher qui la dominait correspondait à une petite tour à quatre pans⁽¹⁰¹⁾.

Peu après, les chœurs furent construits contre l'église, nommés «chœur d'en haut» et «chœur d'en bas»⁽¹⁰²⁾. Le premier accueillait des reliques. Il semble donc privilégié par rapport au «chœur d'en bas». Quoiqu'il en soit, la chronique du couvent de Liège permet d'avancer avec certitude que les deux chœurs étaient bâtis l'un sur l'autre, car ils étaient reliés par une «*montée*», c'est-à-dire un escalier⁽¹⁰³⁾. En outre, les sources évoquent toujours l'église ET les chœurs : ce sont donc deux entités clairement distinctes⁽¹⁰⁴⁾. Peut-être deux chœurs étaient-ils placés dans le petit édifice accolé à l'église. Celui-ci devait comporter, dans ce cas, deux niveaux (et non pas un seul comme le suggère la maquette – fig. 6).

Les locaux de vie communautaire

Les parloirs, munis de grilles comme le prescrit la règle de l'Ordre, furent d'abord installés dans les anciennes écuries du comte de Schwartzberg qui donnaient sur la rue. Ils se trouvaient par conséquent au rez-de-chaussée de l'hôtel. Les parloirs assuraient la connexion entre le monde clos des religieuses et le monde séculier. Comme à Mons, et peut-être à Tournai, les profanes accédaient aux parloirs directement par la rue. Ils furent reconstruits en même temps que l'église, puis à nouveau en 1709⁽¹⁰⁵⁾.

D'après la chronique, la cuisine, le réfectoire, le chapitre, le noviciat et l'infirmerie se trouvaient au rez-de-chaussée («*par terre*»). Tous ces nombreux locaux ne devaient donc pas être très vastes. Lorsque le nombre de religieuses augmenta, deux nouvelles ailes du cloître furent bâties dans les années 1630, l'une pour les infirmeries et la seconde pour l'ouvroir ou salle de travail⁽¹⁰⁶⁾. Le chapitre fut déplacé dans une des deux nouvelles ailes lors des travaux en 1680 et le réfectoire et la cuisine dans l'autre.

(100) B.R., mss n° 19.612, f. 183.

(101) B.R., mss n° 19.612, f. 408. Le clocher n'était pas circulaire comme le montre la maquette de Gustave Ruhl (fig. 7).

(102) Ces deux dénominations sont aussi employées dans la chronique du couvent de Mons. La question de leur position l'un par rapport à l'autre est donc résolue.

(103) B.R., mss n° 19.612, f. 348.

(104) B.R., mss n° 19.612, f. 421. Les chœurs sont agrandis vers 1700, sans aucun changement apporté à l'église. B.R., mss n° 19.612, f. 361.

(105) C'est à l'emplacement de la maison de Saint-Gilles que les parloirs furent reconstruits, c'est-à-dire à front de rue, sans aucun doute.

(106) Sur base du plan du couvent de Mons, le chapitre et le noviciat se trouvaient peut-être dans la même aile que l'ouvroir.

La cuisine était lambrissée. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le couvent était équipé de deux confessionnaux, mais leur localisation demeure inconnue.

Les cellules

Dès leur arrivée, les religieuses placèrent les cellules individuelles à l'étage car les chambres préexistantes s'y prêtaient admirablement. Au cours des travaux de 1680, les cellules furent cloisonnées de parois en brique enduites de chaux. Comme au couvent de Mons, les cellules occupaient probablement les étages, hypothèse que voudrait confirmer la chronique en mentionnant les «*quatre dortoirs*»⁽¹⁰⁷⁾ (soit dans les étages des quatre ailes). Dans ce cas très probable, il faudrait rehausser les deux ailes du cloître ne possédant qu'un seul niveau sur la maquette de Gustave Ruhl (fig. 6 et 8). À moins que les cellules n'aient été installées sous les combles.

Pour synthétiser, la fig. 13 rassemble les informations sur l'architecture conventuelle et les dates de constructions des ailes.

(107) B.R., mss n° 19.612, f. 310.

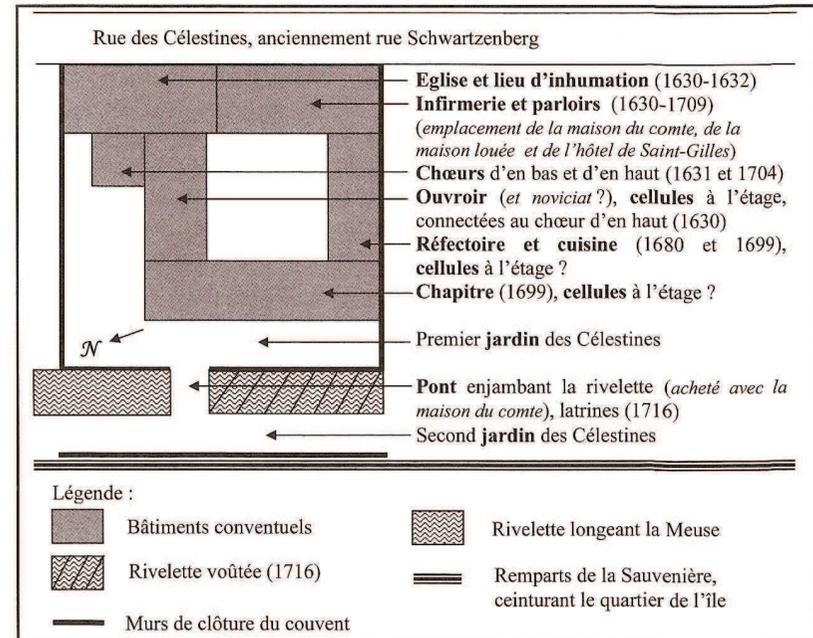


Fig. 13. Liège, rue des Célestines, plan schématique du couvent des Célestines (vers 1730), croquis de l'auteur, échelle approximative 1/1300^e.

Ce plan schématique du couvent a été composé d'après les descriptions écrites, les plans généraux du quartier de l'Île et la maquette de Gustave Ruhl (fig. 5 à 8). Les attributions des locaux relèvent de la probabilité (sauf pour l'église), car sans plan particulier du couvent, toute certitude est impossible⁽¹⁰⁸⁾.

(108) L'analyse de toutes les informations concernant la disposition des pièces dans la chronique a permis d'établir ce schéma. L'hypothèse présentée ici est une des seules à ne rencontrer aucun conflit majeur entre les différentes descriptions. Il manquerait juste un niveau à l'aile de l'ouvroir sur la maquette de Gustave Ruhl (1905), car selon la chronique, une «*porte du dortoir conduit au chœur*», B.R., mss n° 19.612, f. 421.

5. Architecture du lieu

a. L'architecture à Liège au XVII^e siècle

a) Introduction générale

L'incendie de Liège en 1468 par les Bourguignons marqua un tournant dans l'histoire de la ville mosane. Lors de sa reconstruction, il fallut rebâtir vite et bien, sans frais superflus. Les maîtres maçons purent dès lors mettre leurs connaissances au service de l'innovation.

Progressivement, la ville (et tout le bassin mosan) voit se développer un nouveau type d'architecture qui s'éloigne des tendances ornementales gothiques, mais reste profondément traditionnel. L'architecture liégeoise se rationalise sous l'influence d'idées nouvelles sans pour autant perdre son caractère autochtone. Les habitations sont conçues dans un souci d'économie et de simplicité. La ligne horizontale va peu à peu dominer la ligne verticale du gothique, mais les principes classiques italiens ne pénétreront que très ponctuellement dans la principauté de Liège avec l'œuvre de Lambert Lombard⁽¹⁰⁹⁾. C'est pourquoi le terme de « Renaissance mosane » est mal approprié pour désigner le nouveau mode de construction du XVII^e siècle⁽¹¹⁰⁾.

Le linteau est un des traits caractéristiques de l'architecture liégeoise par son volume qui tend à se réduire sans perdre pour autant sa résistance. Sa ligne inférieure est moulurée en accolade dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. Un siècle plus tard, il est composé de claveaux en bossage et à refends. La corniche évolue aussi. Dans un premier temps, elle est soutenue par des corbeaux en bois ou en brique. Au milieu du XVII^e siècle, elle adopte un profil sinueux sculpté dans un bandeau de pierre⁽¹¹¹⁾.

Les constructions à pans de bois raidis de croix de Saint-André, furent employées jusqu'à la fin du XVII^e siècle où elles furent proscrites à front de rue par le prince-évêque Jean-Louis d'Eldereren (1688-1694),

(109) O. VAN DE CASTYNE, *L'architecture privée en Belgique dans les centres urbains aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1934, p. 284. – A. DANDROY, *La renaissance liégeoise. Contribution à l'étude de l'évolution historique de l'habitation*, dans B.S.R.V.L., t. V, n° 116, 1957, pp. 123-124. – *L'architecture civile dans le pays de Liège au XVII^e siècle*, dans *Le siècle de Louis XIV au pays de Liège (1580-1723). Catalogue de l'exposition au Musée d'art wallon*, Liège, 1975, p. 5.

(110) A. CHEVALIER, *L'architecture civile et religieuse des XVII^e et XVIII^e siècles au pays de Liège*, dans *La Wallonie, le pays, les hommes*, t. 2, Bruxelles, 1978, pp. 195-196. L'architecture liégeoise du XVII^e siècle ne doit en effet rien à l'Italie et à la Renaissance. L'emploi des ordres et des décors architectoniques italiens ne se manifeste pas à Liège au XVII^e siècle. L'utilisation du terme « Renaissance » est d'ailleurs anachronique ici.

(111) O. VAN DE CASTYNE, *op. cit.*, p. 287.

en raison du risque d'incendie qu'elles présentaient⁽¹¹²⁾. Ces maisons étaient assises sur un soubassement en pierre bleue, quelquefois bâties en encorbellement, rigidifiées par des croix de Saint-André et percées de baies à croisée de charpente⁽¹¹³⁾.

L'origine de l'architecture traditionnelle mosane remonte au XVI^e siècle (à Namur, l'ancienne halle Al'chair est datée de 1588-1589). Elle atteint son apogée durant tout le XVII^e siècle et se prolonge même au XVIII^e siècle, non sans quelques changements⁽¹¹⁴⁾. Économique et adapté au climat local, c'est le mode de construction par excellence de l'architecture privée dans le bassin mosan, au XVII^e siècle.

À Liège, l'influence française se manifeste nettement à la fin du XVII^e, après le bombardement de 1691 par les troupes de Louis XIV, mais surtout au XVIII^e siècle dans les demeures importantes. Les quartiers au centre de la ville sont démolis. Lors de leur reconstruction, un nouveau type de construction apparaît, visiblement marqué par la France : la brique cède progressivement la place au calcaire, les ordres se déploient à nouveau et les décors fleurissent sur les façades structurées par des pilastres à refends. Les architectes prennent la place des maîtres maçons. Les fenêtres croisées disparaissent au profit des fenêtres à croisillons de bois. Cependant, les innovations de l'architecture se cantonnent pour l'essentiel aux décors. La gamme de ceux-ci restera toutefois plus réduite qu'en France⁽¹¹⁵⁾.

b) Les caractéristiques de l'architecture traditionnelle mosane

L'architecture traditionnelle mosane a hérité de nombreux caractères médiévaux, mais certains sont dictés par les conditions climatiques, tels le mode de construction, où la structure et les murs étaient conçus dans un esprit de complémentarité, la division de la façade, le décor architectural restreint à la structure apparente, les fenêtres à croisée, les arcs de décharge révélés, les ancrages, les versants abrupts de la toiture⁽¹¹⁶⁾.

(112) Le mode de construction à pans de bois fut encore employé pour les façades arrières jusqu'au XVIII^e siècle.

(113) A. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 196.

(114) L'hôtel Curtius fut bâti entre 1600 et 1610. Il est l'un des plus beaux exemples de ce mouvement architectural déjà abouti. O. VAN DE CASTYNE, *op. cit.*, pp. 284-285. – A. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 196.

(115) *Le patrimoine monumental de Belgique*. 3, Province de Liège. Ville de Liège ..., *op. cit.*, pp. 19-20. – A. CHEVALIER, *op. cit.*, pp. 197 et 200-201. – *L'architecture civile dans le pays de Liège au XVII^e siècle*, dans *Le siècle de Louis XIV au pays de Liège*, *op. cit.*, pp. 5-6.

(116) E. PUTERS, *L'architecture privée au pays de Liège*, Liège, 1940, pp. 51-52. – A. DANDROY, *op. cit.*, pp. 133-134.

Cette architecture traditionnelle, caractérisée par l'association de brique et de pierre bleue, est très répandue dans la principauté de Liège, le pays mosan, dans les comtés de Namur et de Luxembourg et jusqu'en Hainaut⁽¹¹⁷⁾. La pierre est employée pour le soubassement, tous les encadrements des baies et des portes, les décors architectoniques (comme les bandeaux de pierre), les corniches. Les chaînes d'angle sont édifiées avec le même matériau car elles doivent protéger les angles de l'édifice particulièrement exposés aux intempéries et aux poussées⁽¹¹⁸⁾. En somme, la pierre de taille constitue le squelette apparent de l'édifice, la brique en comble les vides⁽¹¹⁹⁾.

La vallée mosane possède une grande variété de terrains et de sous-sols. Grès, calcaire et argile y sont présents en grande quantité. Le transport des pierres est aisé grâce au fleuve. Les maçons et constructeurs vont donc employer ces matériaux proches de leurs chantiers, à l'approvisionnement facile⁽¹²⁰⁾. L'emploi des matériaux du terroir conditionne en quelque sorte la technique de construction. Le grès, dur et irrégulier, est inutilisable comme pierre de taille, ce qui n'est pas le cas du calcaire. Ce dernier permet un appareil de grandes dimensions, car ses bancs sont épais et il est moins dur que le grès. Ses propriétés et son abondance dans la région vont fixer les caractéristiques de forme et de couleur dans l'architecture mosane à Namur et à Liège. La brique, produite à partir d'argile des bords de la Meuse, présente l'avantage d'alléger la construction par des murs plus fins⁽¹²¹⁾. Elle coûte aussi moins cher.

Héritée des maisons à pans de bois, la structure des bâtiments de maçonneries mixtes présente un manque de stabilité et nécessite, pour pallier ce défaut, une liaison structurelle par harpe⁽¹²²⁾.

Le soubassement est adapté au climat humide de la région mosane. Il doit être solide et réalisé en grand appareil de moellons ou de pierres taillées. Il est bâti en calcaire, matériau résistant à la compression⁽¹²³⁾. Parfois, le soubassement forme une légère saillie et est chanfreiné⁽¹²⁴⁾.

(117) R. TUS, *L'architecture renaissance et baroque en Belgique*, Bruxelles, 1999.

(118) J.-L. LEHAEN, *Recherches sur le style dit « Renaissance mosane »*, Université de Liège, Mémoire de licence inédit, 1987-1988, p. 55.

(119) J. VAN ACKEREN, *Belgique baroque et classique*, Bruxelles, 1972, p. 61.

(120) J.-L. LEHAEN, *op. cit.*, p. 55.

(121) IDEM, p. 39, et pp. 44-45.

(122) IDEM, p. 39.

(123) IDEM, p. 49.

(124) A. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 196.

Le rez-de-chaussée est souvent surélevé pour se protéger de l'humidité et suivre l'allure accidentée du terrain. Un perron de quelques marches permet alors d'accéder à l'intérieur du bâtiment⁽¹²⁵⁾.

Les baies sont presque toujours rectangulaires et sont composées d'un ou plusieurs jours. Les pieds droits sont évidemment en pierre bleue. À Liège, les linteaux sont droits et épais⁽¹²⁶⁾.

La corniche est souvent en pierre, parfois en brique. Elle souligne la base du comble et a pour fonction d'éloigner les eaux pluviales de la façade. Lorsqu'elle est bâtie en pierre, elle comprend une ou deux assises en encorbellement pour former une saillie efficace. Sa modénature est composée, soit d'un bandeau de pierre creusé en cavet, soit de deux bandeaux, l'inférieur moulé en quart de rond⁽¹²⁷⁾.

Les charpentiers de la fin du XVI^e siècle et du XVII^e avaient déjà acquis un grand savoir-faire avec l'architecture à pans de bois. Vu le déclin progressif de ce mode de construction, puis sa disparition, ils utilisèrent dorénavant leurs connaissances dans les charpentes⁽¹²⁸⁾. La charpente à ferme simple et pannes est construite jusqu'à une largeur de bâtiment de sept à huit mètres ; pour les édifices plus larges, la charpente prévoit des portiques superposés pour soutenir les pannes⁽¹²⁹⁾. Ce système permet une économie de bois et assure une plus grande raideur. Le schéma de base des charpentes est constant dans l'architecture traditionnelle. Les croupes et croupettes le sont également⁽¹³⁰⁾. La toiture est raide et souvent relevée par un coyau, reposant sur une corniche saillante⁽¹³¹⁾.

La ferronnerie acquiert une grande importance, suite à l'essor de la sidérurgie au XVI^e siècle. De forme simple, l'ancre relie les murs opposés en longeant les poutres pour renforcer la maçonnerie et éviter que les murs ne s'écartent l'un de l'autre. Sa présence visible sur la façade montre la division des étages⁽¹³²⁾. Les ancres sont souvent un excellent moyen de datation par le millésime qu'elles portent⁽¹³³⁾.

(125) J.-L. LEHAEN, *op. cit.*, p. 73.

(126) IDEM, pp. 64 et 75.

(127) IDEM, pp. 58-59.

(128) IDEM, pp. 83-84.

(129) P. HOFFSUMER, *Les charpentes de toitures en Wallonie*, Namur, 1995, pp. 95-96.

(130) J.-L. LEHAEN, *op. cit.*, p. 83.

(131) A. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 196.

(132) J.-L. LEHAEN, *op. cit.*, pp. 98-101.

(133) A. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 196.

b. Le couvent des Célestines : une architecture traditionnelle mosane ?

a) *Les matériaux : pierre, brique, bois et ardoise*

Au cours des deux grands chantiers de construction du couvent, en 1630-1632 et 1680-1681, les deux matériaux cités sont la pierre et la brique. La première est déjà citée en 1630, lorsque les fonds manquèrent pour financer trois bateaux de pierre de Namur⁽¹³⁴⁾. La gloriette sise sur le terrain du comte de Schwartzenberg était entièrement bâtie en pierre et elle fut démolie en 1680 pour faire place à une nouvelle aile du couvent⁽¹³⁵⁾. Ces pierres furent sans doute récupérées pour le couvent. Des pierres de taille supplémentaires furent cependant acheminées via une percée dans le mur de clôture⁽¹³⁶⁾. Les deux chantiers utilisèrent deux types de pierre. Le premier en 1630 avait employé des pierres de sable avec la brique, tandis que le second utilisa la pierre de taille. La chronique explique que l'usage de la pierre de sable était dépassé en 1680. Désormais, on ne construisait plus qu'en brique associée avec la pierre de taille⁽¹³⁷⁾. Enfin, celle-ci était aussi utilisée au pavement des salles, dont celui du chapitre et de l'église⁽¹³⁸⁾.

La brique semble servir de remplissage aux structures en pierre. En effet, elle est employée pour les cloisons séparant les cellules en 1680, étayée de charpente de bois⁽¹³⁹⁾.

La combinaison des pierres et briques est mentionnée pour la première fois lors de la construction d'une muraille sur le grenier en 1636, mais il semblerait qu'elle fut déjà utilisée avant, lors du chantier de 1630⁽¹⁴⁰⁾. Rappelons que la maison louée au peintre et à l'avocat, démolie en 1680, était bâtie en pierre et brique⁽¹⁴¹⁾. Ces deux matériaux furent utilisés la même année pour la reconstruction de la muraille, la pierre pour le soubassement et la brique, plus légère pour la partie supérieure⁽¹⁴²⁾.

Le bois était réservé aux charpentes, voûtes, lambris (de la cuisine) et planchers. Il fut livré par le commissaire Ponsart. Des ardoises couvraient

(134) B.R., mss n° 19.612, f. 62.

(135) B.R., mss n° 19.612, f. 257.

(136) B.R., mss n° 19.612, f. 259.

(137) B.R., mss n° 19.612, f. 269.

(138) B.R., mss n° 19.612, f. 315 et ???

(139) B.R., mss n° 19.612, f. 271.

(140) B.R., mss n° 19.612, f. 136.

(141) B.R., mss n° 19.612, ff. 261 et 264.

(142) B.R., mss n° 19.612, f. 270.

les bâtiments en 1680. Enfin, les fenêtres étaient fermées par des carreaux de verre⁽¹⁴³⁾.

b) *Les maîtres d'œuvres : civils et ecclésiastiques*

Les travaux furent dirigés par des maîtres maçons locaux, comme en témoignent leur nom : Jean et Lambert d'Oreÿe (maçons respectivement en 1630 et 1680) et Gille d'Oupagne (charpentier). Tout au long du XVII^e siècle, les maîtres maçons du pays de Liège construisirent selon les traditions héritées du siècle précédent, voire du Moyen Âge⁽¹⁴⁴⁾. Les maîtres qui oeuvrèrent au couvent des Célestines étaient de ceux-là. En outre, le père Simonis (frère mineur, «*grand architecte et habile ingenieure*») et le frère Joseph (carme et «*maistre ingenieure*») furent appelés par la prieure.

c) *Conclusion*

L'architecture de l'hôtel du comte de Schwartzenberg est très mal connue. Sans doute n'en restait-il rien à la fin des travaux du couvent au début du XVIII^e siècle. La famille de Schwartzenberg vivait à Liège depuis le XVI^e siècle. La vieille maison comtale devait refléter le statut élevé de son occupant. L'hypothèse d'un bâtiment à pans de bois est donc à ce titre très peu probable et l'architecture mosane en était encore à ses balbutiements au XVI^e siècle. Il est donc difficile de connaître l'aspect originel du couvent, rue des Célestines. Nous pouvons supposer qu'il s'agissait, par exemple, d'un édifice en moellons de grès, percé de baies en tuffeau au linteau en accolade⁽¹⁴⁵⁾. Ou encore, la demeure du comte ressemblait peut-être à l'hôtel de Cortenbach, oscillant entre tradition et modernité. La façade de calcaire est divisée par deux niveaux d'arcades en plein-cintre reposant sur des chapiteaux sculptés et des colonnes posées sur une haute base polygonale. Des frises d'arcatures triflées soulignent

(143) B.R., mss n° 19.612, ff. 254, 256 et 314. En outre, un tableau des dettes et créances mobilières et immobilières dressé lors de la nationalisation du couvent prouve que le couvent devait de l'argent à un ardoisier et à un vitrier (A.É.L., F.F., n° 1945).

(144) A. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 200.

(145) *Le patrimoine monumental de Belgique*. 3, Province de Liège. Ville de Liège, *op. cit.*, pp. 18-19. La gloriette installée au fond du jardin du comte, qui fut démolie par les sœurs, était entièrement construite en pierre.

la corniche. Les baies à croisée étaient surmontées de linteaux en accolade simple ou triple⁽¹⁴⁶⁾.

Sur base des matériaux décrits par la chronique à partir de 1630 et de l'origine des maîtres d'oeuvre, il est très probable que le couvent des Célestines en Ile arborait au début du XVIII^e siècle l'aspect que Gustave Ruhl lui donne sur son plan en relief (fig. 4 à 7). L'alliage de la brique et de la pierre, les chaînes d'angle, les piédroits harpés des baies et les bandeaux soulignant la façade sont caractéristiques de l'architecture mosane. Sur la maquette, l'église est le bâtiment qui illustre le mieux ce type de construction.

Les deux ailes de l'infirmerie et de l'ouvroir étaient percées de fenêtres à croisée⁽¹⁴⁷⁾. Ce type de fenêtres divisées en plusieurs jours fut encore employé lors de la construction de l'aile du réfectoire, cinquante ans plus tard (1680). Le couvent fut épargné par le bombardement de 1691. Les Célestines n'eurent donc pas à le faire reconstruire.

Enfin, l'architecture traditionnelle mosane est largement représentée par les abbayes, monastères et couvents reconstruits ou installés en pays liégeois au cours du XVII^e siècle. Dans la ville de Liège même, pas moins de huit établissements religieux ont utilisé cette architecture partiellement ou totalement⁽¹⁴⁸⁾. Alors pourquoi pas les Célestines ?

L'architecture du couvent des Célestines de Liège-en-Île «n'a rien de remarquable», constate P.A. de Saumery au XVIII^e siècle⁽¹⁴⁹⁾. L'architecture traditionnelle n'est certes pas comparable à la grande architecture française, très en vogue au XVIII^e siècle. Fruit du terroir, l'architecture traditionnelle a sans doute été dépréciée aux époques ultérieures face à d'autres styles architecturaux. Elle connut pourtant un véritable succès au XVII^e siècle, tant en ville que dans les campagnes.

(146) Cet hôtel fut bâti par Arnold Van Mulcken pour le chancelier d'Érard de la Marck en 1533. Cette demeure subsiste encore aujourd'hui, place Saint-Lambert. D'autres exemples de maisons aisées du XVI^e siècle existent encore à Liège, tel l'hôtel de Bocholtz (v. 1550) où là encore la tradition (fenêtres à croisée, irrégularité des percements, ...) et l'italianisme (galerie d'arcades, ordre toscan, ...) s'entremêlent. *Le patrimoine monumental de Belgique*. 3, Province de Liège. Ville de Liège..., op. cit., pp. 331 et 347-349.

(147) B.R., mss n° 19.612, f. 268.

(148) E. PUTERS, op. cit., p. 63.

(149) [P.A. DE SAUMERY] *Les délices du pays de Liège ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, t. 1, Liège, 1738, p. 229.

6. Conclusion finale

À l'heure actuelle, il ne subsiste malheureusement aucune trace du couvent de Liège-en-Île, remplacé par des maisons particulières. Les lacunes sont nombreuses, mais nous pouvons cependant avoir une idée assez précise du plan et des élévations du couvent lors de son apogée.

Lors des chantiers de construction (1628-1728), les sources écrites décrivent les matériaux, la fonction des nouvelles ailes et leur organisation, mentionnent les maîtres d'œuvre. Le couvent fut érigé à partir d'un hôtel particulier puis s'est agrandi en englobant les maisons voisines, selon un plan directeur projeté dès la fondation. Les plans généraux du quartier de l'Île localisent le couvent, présentent la forme, la superficie de la parcelle et les contours du plan terrier du couvent. Les gravures et la maquette de G. Ruhl donnent une idée des élévations⁽¹⁵⁰⁾. Bâti en brique et pierre par des maîtres maçons locaux selon des procédés traditionnels, le couvent comportait quatre ailes d'un à deux niveaux disposées autour d'un cloître. Des baies à croisées perçaient les murs. Les parloirs et l'église mononef longeaient la rue. L'architecture sobre contrastait avec la richesse de l'ornementation intérieure de l'église.

Julie PIRONT,

Licenciée en Histoire de l'art et archéologie (U.C.L.)⁽¹⁵¹⁾.

(150) La richesse des sources écrites et iconographiques a permis une reconstitution de l'organisation des ailes du couvent autour du cloître.

(151) Pour l'essentiel, cet article est extrait de notre mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie intitulé «*L'architecture des couvents de Célestines en Belgique*», réalisé en 2006-2007 à l'Université catholique de Louvain (promoteur : Philippe Bragard). Adresse de l'auteur : rue Saint-Clair, 7 - 4960 Malmédy.